

L'avocat Bellecave s'est livré à un énorme mensonge en direct à la télévision



Jean-Pierre Bellecave s'est livré à un énorme mensonge public, le 14 mars 2012 en direct à la télévision, dans le but de berner ses propres clients. Il a déclaré que les enregistreurs de vol CVR (audio) et FDR (paramètres techniques) ne peuvent être versés à la procédure judiciaire par le juge d'instruction parce que "la loi l'interdit". Nul besoin d'être juriste pour comprendre que c'est une monstrueuse ânerie.

Voici la transcription exacte des propos : "... **nous-mêmes, les parties civiles, parties à ce... au procès, au procès pénal, nous n'avons pas pu avoir accès aux boîtes noires. Et pourquoi ? Parce que heu la loi l'interdit. La loi interdit heu que heu les éléments de l'enquête et notamment les enregistreurs, soient diffusés**". Il en reste là parce qu'il est interrompu par le journaliste-animateur et il ne revient plus sur ce point. Les enregistrements vidéos des déclarations de Bellecave sont disponibles en ligne et on voit bien que Bellecave est particulièrement gêné :

Extrait (52 secondes), fichier WMV en lecture directe ou téléchargeable (6 Mo) :

<http://jacno.com/vdo/c-a-vous-extrait.wmv>

Emission intégrale (14mn, 10s), fichier WMV en lecture directe ou téléchargeable (79,7 Mo) :

<http://jacno.com/vdo/c-a-vous.wmv>

(l'extrait commence au temps 1mn 50s)

Le mensonge est monstrueux. Aucune disposition n'empêche que soit versées à la procédure judiciaire ces pièces à conviction majeures, notamment le FDR qui ne peut contenir aucune information à caractère privé puisqu'il enregistre uniquement les paramètres techniques qui permettent de comprendre le fonctionnement de l'avion et d'identifier les défaillances techniques et défauts de conception. Depuis la loi du 5 mars 2007 **le code de procédure pénale fait même obligation au juge de respecter le principe du contradictoire, notamment en matière d'expertise.**

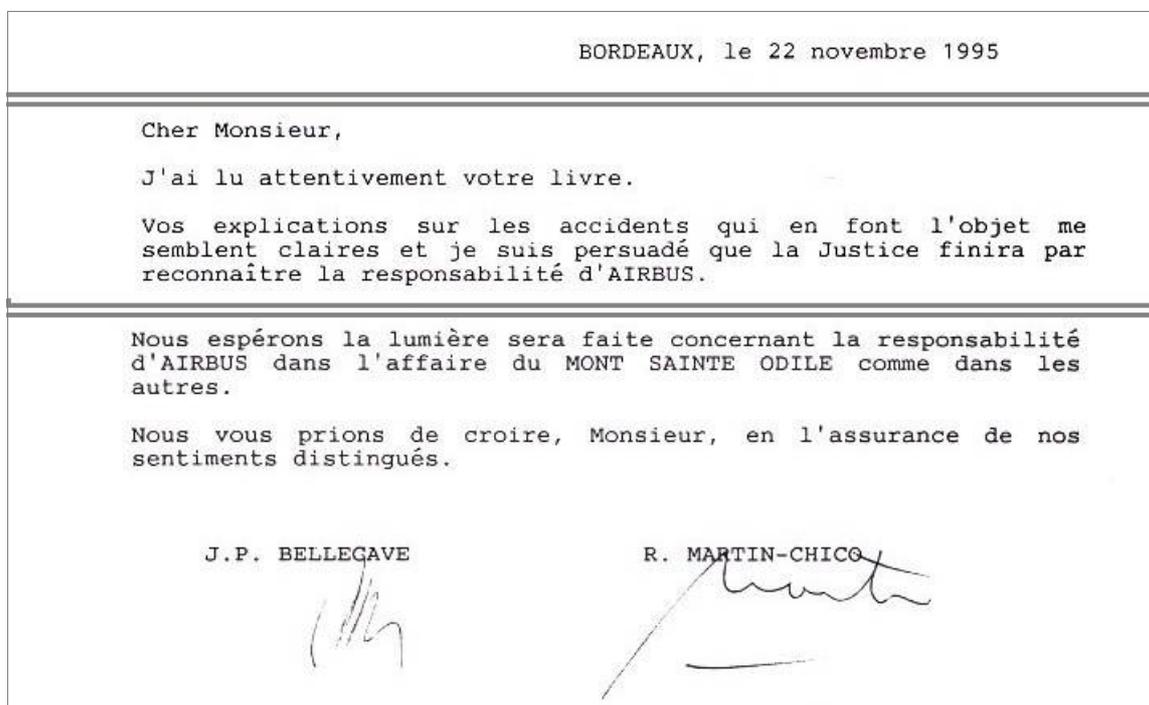
Le pire est que depuis le printemps 2011 **cette pièce est officiellement dans les mains des techniciens d'Airbus**, mis en examen, ainsi qu'il ressort du troisième rapport du BEA, du 29 juillet 2011, notamment pages 43 à 46 de ce rapport.

./...

Bref, c'est comme d'habitude, entre autres le crash du Mont Sainte-Odile : on cache soigneusement les enregistrements des paramètres qui montrent les défaillances et les défauts de conception de l'avion et on organise l'intox publique à partir des propos des pilotes qu'on interprète en construisant la manipulation avec les procédés classiques en la matière : isoler des propos et leur faire dire n'importe quoi... parfois même le contraire de leur signification. A l'heure actuelle, les listings de paramètres de l'AF447 sont toujours cachés aux familles de victimes. La seule activité de la justice est de me rechercher pour m'enfermer !

Bellecave a lu mon livre (téléchargeable gratuitement à partir d'une page Web : <http://jacno.com/an01.htm>). Une lettre de novembre 1995 de Bellecave (et Richard Martin-Chico, son associé à l'époque) est intéressante. Bellecave y indique qu'il a lu attentivement mon livre paru un an auparavant et que mes explications sur les accidents évoqués lui semblent claires, etc. Il avait aussi connaissance de pas mal d'autres faits et documents, notamment ceux concernant Mermaz et d'autres. J'avais auparavant rencontré Bellecave à trois reprises : une fois à Paris, une fois à Bordeaux où je me suis rendu à la demande de Bellecave et Martin-Chico et à leurs frais et une fois à Toulouse dans les mêmes circonstances (je dispose de toutes les preuves de ces déplacements dans mes archives, doublées et parfois triplées, en lieux sûrs).

Extraits de la lettre de Bellecave (et Martin-Chico son associé de l'époque)



Lettre intégrale

La lettre dans son intégralité est disponible sur le Web au format image JPEG (403 Ko) :

<http://jacno.com/prov/images/bellecave-19951022.jpg>

Bellecave sait tout ce que je subis depuis tant d'années et les raisons de l'acharnement dont je suis l'objet.

/...

BIBLIOTHEQUE

Tous les documents utiles complémentaires sur les éternels mensonges dans les enquêtes relatives aux accidents et incidents graves et sur leurs conséquences figurent dans des dossiers accessibles à partir d'une bibliothèque disponible sur le Web (PDF, moins de 200 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/bibliotheque-norbert-jacquet.pdf>

NOTA BENE CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez (les plus récents sont les plus « figiolés » et les plus percutants). De nombreuses vidéos sont également téléchargeables (1). N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est **le seul objectif poursuivi**, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour **protéger ceux qui agissent dans ce sens**. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

(1) Une page Web classique HTM / HTML présente les liens vers les vidéos téléchargeables :

<http://jacno.com/vdo/docu-airbus-crash.htm>

Dans l'industrie automobile on assiste à des rappels de véhicules, parfois par centaines de milliers, voire beaucoup plus. Le 26 octobre 2016 Toyota a annoncé le rappel de près de six millions de véhicules. Dans d'autres secteurs d'activité on agit de même. Les décisions prises en raison des défauts récents des Galaxy Note 7 de Samsung montrent un bel exemple de mesure de précaution, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé. Pourquoi continuerait-on dans l'aérien à mentir sur les causes des incidents graves et des accidents et à cacher la vérité sur des défauts de conception, sachant que les conséquences sont des morts inutiles par centaines ?

* * *